



Termes de référence pour la consultation relative à l'élaboration du rapport CIPD-2023

I- Contexte de la consultation

Dans le cadre du partenariat qui lie les deux parties pour la période 2023-2027, le Haut-commissariat au Plan (HCP) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), lancent une initiative visant à l'élaboration du rapport CIPD-2023.

En 1994, 179 pays se sont réunis pour adopter un Programme d'action à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), organisée par les Nations Unies au Caire, Egypte.

Le Programme d'action de la CIPD décrit l'interdépendance qui existe entre l'éducation, la santé, le libre arbitre, le développement, les droits humains et l'autonomisation, ainsi que la nécessité d'une action collective et participative pour induire les changements qui s'imposent afin d'améliorer la vie des personnes, des femmes et des filles.

Le programme présente une vision pour atteindre l'égalité des genres et pour défendre, respecter et faire appliquer les droits humains et la liberté reproductive pour tous. Il continue de guider les efforts des pays à travers le monde pour servir chaque femme, chaque fille et chaque jeune en soutenant que la santé et les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains qui devraient s'inscrire au centre du programme de développement mondial.

Le Sommet de Nairobi¹ sur la CIPD+25 qui s'est déroulé à Nairobi, au Kenya, du 12 au 14 novembre 2019, marquant le 25^e anniversaire de cette Conférence a réuni des gouvernements, la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé, des institutions financières internationales, des organisations locales et d'autres partenaires intéressés par les engagements et efforts internationaux destinés à réaliser le Programme d'action de la CIPD et l'Agenda 2030.

Le rapport intitulé Sommet de Nairobi sur la CIPD+25 -Feuille de route pour le respect des promesses faites- analyse les engagements pris par les gouvernements des 137 pays qui ont participé au Sommet et relève les priorités thématiques, les lacunes, ainsi que les tendances régionales et mondiales.

A l'instar des pays ayant participé à ces rencontres, le Maroc s'engage à tenir les promesses du Programme d'action de la CIPD et de l'Agenda 2030 et de ne laisser personne pour compte.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de la CIPD est confié au Haut-Commissariat au Plan (HCP), lequel publie, tous les cinq ans, en concertation avec les départements ministériels concernés, un rapport national sur la population et le développement. Le dernier en date couvre la période 2014-2018. Dans le même esprit, ce département envisage d'élaborer un nouveau rapport couvrant la période 2019-2023.

Le rapport a pour but d'évaluer les progrès accomplis par le Royaume dans le domaine de la population et du développement au cours des cinq dernières années (2019-2023) Il sera réalisé avec le financement du Fonds des Nations unies pour la population au Maroc (UNFPA) et enrichi par la collaboration des départements ministériels ainsi que les acteurs de la société civile concernés par la question.

Ce rapport revêt une importance particulière dans la mesure où il couvre une période marquée par la pandémie du Covid-2019 et par les répercussions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. C'est aussi une période qui coïncide avec la stratégie de l'UNFPA 2018-2022 et du lancement du nouveau modèle de développement (NMD) du Maroc.

¹ Le Sommet n'a pas été officiellement mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies et ne s'est pas conclu sur un accord intergouvernemental. Il a servi de forum de rencontre pour les parties prenantes qui ont pu y réitérer leur détermination à atteindre les objectifs convenus au Caire en présentant leurs engagements en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.



II- Description de la mission de la consultation

Dans le cadre du processus CIPD+30, le HCP, en sa qualité d'institution nationale chargée de la coordination de l'élaboration du rapport national périodique sur la population et le développement, avec l'appui de l'UNFPA, lance un appel à consultation pour le recrutement d'un(e) expert(e) pour l'élaboration du nouveau rapport couvrant la période 2019-2023. Ce rapport, qui se basera sur les données produites par le HCP et les informations fournies par les départements et société civile concernés, sera enrichi en collaboration avec les différents ministères et partenaires concernés.

III- Objectif de la mission

Elaboration du rapport national sur la population et le développement couvrant la période 2019-2023.

IV- Tâches du consultant

Sous la supervision générale du HCP-Centre d'Etude et de Recherche Démographique, le consultant est appelé à réaliser les activités suivantes :

- Recueillir les besoins et attentes du HCP pour la réalisation dudit rapport ;
- Identifier les partenaires stratégiques au processus : départements gouvernementaux concernés, institutions nationales et organisations de la société civile ;
- Proposer le plan et la structure détaillés du rapport, incluant les axes prioritaires en concertation avec l'équipe du HCP ;
- Proposer une grille de traitement des contributions des départements ministériels concernés en rapport aux thématiques et aux axes abordées dans le rapport ;
- Rédiger une note conceptuelle décrivant ce qui précède ainsi que les différentes étapes pour la réalisation du rapport ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'équipe du HCP pour la collecte et l'analyse de chaque thématique au niveau du HCP ainsi que les autres acteurs concernés par le processus ;
- Elaborer la version préliminaire du rapport en langue française ;
- Elaborer la version finale du rapport en langue française tenant compte des commentaires formulés par le comité de suivi ;
- Elaborer une synthèse du rapport ;
- Préparer une présentation (*Powerpoint*) publique des résultats.

Le/la consultant(e) devra mener la mission dans une dynamique participative ouverte et interactive vis-à-vis de tous les acteurs impliqués. Dans ce sens, la description de la démarche participative devra être mise en exergue.

Le/la consultant(e) travaillera sous la responsabilité d'un comité de suivi, formé des représentants du HCP, au niveau central, qui validera les livrables et sera en interaction active et permanente avec l'équipe du HCP et l'équipe du FNUAP qui accompagneront ce processus.

Le Haut-Commissariat au Plan mettra à la disposition de l'expert (e) recruté(e) toutes les données et supports nécessaires pour le bon déroulement de cette consultation.

V- Livrables

Les livrables seront soumis en langue française.

Livable 1 : Note conceptuelle décrivant les différentes étapes pour la réalisation du rapport ;

Livable 2 : Version préliminaire du rapport ;

Livable 3 : Version finale du rapport global ;

Livable 4 : Résumé synthétique du rapport ;

Livable 5 : Présentation Powerpoint des principaux résultats.

Livable 6 : Fiche synthétique.



VI- Organisation de la mission

La durée de la consultation s'étend sur une période de **51 jours ouvrable du février au avril 2023.**

VII- Langues de travail

- Le consultant devra maîtriser l'arabe (lecture des données) et le français (expression orale et écrite) ;
- Le rapport sera produit en français ;
- La présentation Powerpoint du rapport des résultats préliminaires sera produite en français.

VIII- Profil du consultant

- Être titulaire d'un diplôme supérieur de Statisticien, Démographe ou équivalent ;
- Être doté d'une expérience de plus de 15 ans dans les domaines de la collecte et de l'analyse quantitative et qualitative ;
- Justifier d'une bonne expérience dans la rédaction de notes de synthèses et de rapports.

IX- Dossier de soumission

- Curriculum Vitae du candidat.
- Note méthodologique accompagnée de l'approche méthodologique et du chronogramme des tâches.

X- Délai de soumission

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le 24 février 2023, à 23h00 GMT+1, aux adresses suivantes :

elakel@unfpa.org en mettant en copie (Cc) guedira@unfpa.org

Important :

Le dossier (offre technique + offre financière) doit être envoyé aux deux mails ci-dessus mentionnés, via deux envois distincts.

L'objet de l'email de l'offre technique devra porter la mention :

ID.HCP.ICPD30 /UNFPA/2023/offre technique

L'objet de l'email de l'offre financière devra porter la mention :

ID.HCP.ICPD30 /UNFPA/2023/offre financière

NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.